# L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

*Bureau, No 73, rue de Chartres,*

*NOUVELLE-ORLEANS.*
SAMEDI MATIN, 14 OCTOBRE


## ORDRES IMPORTANTS.

Nous reproduisons ci-dessous deux ordres du major-général Sherman, qui pour n'être pas d'une date fort récente et n'avoir jamais été publiés, n'en sont pas moins fort importants:

Quartier général du District Oriental de la Louisiane, Nile Orléans, le 29 juil. 65.

Ordres généraux, No 41,

C'est avec peine et regret que le général commandant voit qu'il est de son devoir d'appeler l'attention des officiers et soldats de son commandement sur les rapports fréquents qui lui parviennent au sujet des mésintelligences et des grosses irrégularités qui en proviennent entre les troupes de couleur et les citoyens et dans le voisinage de la plupart des postes et des stations situés dans les limites de son commandement.

Il y a, sans aucun doute, faute des deux côtés, mais il est au pouvoir et c'est le devoir des commandants de poste de mettre un terme à un tel état de choses. Les citoyens doivent être protégés contre les soldats, blancs ou noirs, armés ou non.

Le soldat n'a rien à faire avec la question de loyauté des individus, et les officiers et soldats sont prévenus qu'ils doivent s'abstenir de toute action privée et non officielle en pareille matière. On ne doit permettre, envers les personnes déloyales, que des mesures convenables et légales, et c'est le devoir de tous les commandants de faire arrêter et traduire devant les cours tous les citoyens accusés d'actes de déloyauté spécifiés. En l'absence d'actes de ce genre parfaitement spécifiés et présentés avec tous les caractères de la vérité, il est injuste, imprudent et impolitique de créer et de propager des sentiments d'[illegible] de mauvais sentiments entre les parties. En ce moment, surtout, c'est le devoir de tous d'entretenir des relations amicales et [illegible] ces. Il n'est pas de devoir plus élevé.

Pour mettre fin aux irrégularités de la part des troupes, il est ordonné par la présente qu'on exécute avec plus de soin que par le passé les ordres concernant les passes, et si les circonstances le requièrent, elles devront être entièrement supprimées.

Les soldats ne pourront emporter de leurs quartiers leurs armes ou armes de côté, à moins qu'ils ne soient détachés pour un service armé.

Aucuns détachements de troupes de couleur ne seront envoyés de leurs postes, pour faire un service armé, sans avoir à leur tête un officier commissionné.

Nul soldat ne pourra entrer dans le domicile d'un citoyen sans une autorisation spéciale de son officier commandant, pour chaque fois.

Nul détachement n'entrera nulle part pour opérer des recherches ou perquisitions, sans les ordres écrits de l'officier commandant le poste ou le camp, et le détachement en ce cas sera commandé par un officier commissionné, qui sera tenu pour strictement responsable de toutes les déprédations qui pourront être commises.

Les gardes sont prévenus qu'ils doivent mettre plus de soin et de fidélité dans l'exercice de leurs devoirs pour empêcher l'absence des hommes de leurs quartiers sans congé.

Les officiers commandants ne laisseront pas les affranchis, hommes ou femmes, vagabonder dans l'oisiveté près des postes. Ils feront tous les jours de chercher et de trouver de l'occupation et s'il le faut absolument pour empêcher le vagabondage, en travail leur sera assigné par l'officier commandant, ou ils seront arrêtés et rapportés à l'assistant commissaire du Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées.

Par ordre du major-général T. W. Sherman, breveté.
B. B. CAMPBELL,
capitaine, A A gén.

Quartier-général du District Oriental de la Louisiane. Nile-Orléans, 4 septembre 1865.
Ordres généraux No. 50

Les officiers commandants de tous les postes et stations au nord de la Nouvelle Orléans et à l'ouest du Mississippi, feront, jusqu'à nouvel ordre, (le samedi) un rapport hebdomadaire succinct à ce quartier général, de tous les événements importants qui ont transpiré pendant la semaine, lesdits rapports devront donner une juste idée de l'état loyal et politique de la population, des progrès accomplis dans le rétablissement de l'autorité civile, des progrès d'assimilation entre les parties autrefois hostiles, et du degré jusqu'à quel point quelques-uns des habitants coopèrent avec les autorités dans l'établissement du nouvel ordre de choses.

Ces rapports diront aussi jusqu'à quel point la population de couleur répond aux vues du gouvernement en cherchant de l'emploi et en se livrant à l'industrie, et jusqu'à quel point elle est disposée à vivre dans la paresse et la dissolution.

Le rapport sera accompagné de toute suggestion concernant les sujets qui peuvent être de quelque utilité pour ce quartier général.

Par ordre du maj gén. breveté T. W. Sherman.
B. B. CAMPBEL,
Capitaine A A gén.

## Bureau de l'Agent Spécial,
### Troisième Agence du Département du Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lne 23 septembre 1865.

Conformément à la [illegible] de l'Honorable Secrétaire du Trésor, en date du 2 septembre 1865, [illegible] ...

[illegible]

O. H. BURBRIDGE.
Agent spécial du Département du Trésor à la Douane de la Nile Orléans.

## ETAT DE LA LOUISIANE.
### Bureau de l'Exécutif

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par J. E. Blache pour la cancellation des bons suivants, comme encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir:

1—Un bon en date du 16 juin 1858 pour $10 000 signé par J. E. Blache, comme principal, et Veuve J. B. Blache, comme caution.

2—Un bon en date du 13 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blache, comme principal, et Josephine Blache, comme caution.

3—Un bon en date du 18 décembre 1860, pour le même montant, signé par les mêmes personnes. Les dits bons ayant été donnés pour la fidèle accomplissement des devoirs comme encanteur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre, A. D. 1865.

(signé) J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.

## ETAT DE LA LOUISIANE.
### Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la cancellation des bons officiels de J. B. Blache, comme encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir:

1—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10 000, signé par J. B. Blache, comme principal, et Mme Ve. Lecoudrait comme caution.

2—Un bon en date du 5 avril 1852 pour la même montant, signé par J. B. Blache comme principal et G. Brusle comme caution. Lesdits bons ayant été donnés pour la fidèle accomplissement de ses devoirs comme encanteur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

Signé J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

## ETAT DE LA LOUISIANE.
—Département Exécutif—

*Nile-Orléans, 27 juin 1865.*

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est adressé à moi pour la cancelation de ses bons officiels comme encanteur dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir:

1—Un bon daté du 13 octobre 1851 pour $10,000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2—Un bon daté du 4 octobre 1853, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un bon daté du 16 janvier 1856, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un bon daté du 17 janvier 1856 pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5—Un bon daté du 3 mars 1857, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un bon daté du 3 mars 1858, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un bon daté du 11 avril 1859, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un bon daté du 11 avril 1860, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

9—Un bon daté du 2 octobre 1861, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

Lesquels bons ont été donnés pour la fidèle accomplissement, par le dit Maurice Barnett Jr., de ses devoirs comme encanteur, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Avis est par la présente donné à toutes les personnes intéressées dans les bons ci-dessus décrits de faire connaître, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, ce 27 juin, A. D. 1865, et la même année de l'indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur, J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.

## A. M. D'MESA,
### NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
**Importateur de produits de Cuba et marchand de sucre et de mélasses de la Louisiane,**

*No 10.... RUE St-LOUIS....No 10,*

Sucre et mélasse, de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs.

## AVIS.

Mr. J. A. LA REUTILLE, ex-pharmacien de l'hôpital de la rue de Chartres, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie au coin des rues Baronne et Gravier, sous le nom de BARONNE STREET DISPENSARY, où il fonde exclusivement au commencement de médicaments de la parfumerie les plus fins.

Ordonnances tout spécial sera donné à la préparation des [illegible].

## INSTITUT ST-CHARLES,
### POUR LES DEMOISELLES,
**Dirigé par Mme C Macé,**
*RUE BOURBON, 184,*
Vis à vis de l'Opéra.

Les cours ont recommencé dans cette institution le 4 du courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien appropriées aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Macé ne s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont confiés, on le sait, à des professeurs habiles.

Nota—Une classe de solfège commencera le ler octobre, sous les soins de M. A. Davis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 12 sept—3m

## INSTITUTION LOCQUET.
### Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

La réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs de talent et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera continué par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, tant de la ville que de la campagne, lui ayant manifesté le désir que la session d'hiver fut terminée au ler juin, comme avant la guerre, elle invite ses élèves, principalement celles qui ont l'intention de finir leurs études cette année, à être présentes à la rentrée des classes, sans quoi elle sera obligée de les continuer jusqu'au ler juillet.

Etant convaincue qu'un cours complet des études des langues modernes demande une connaissance du latin, et le but de l'institution étant de n'épargner aucune peine qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encouragera par les familles se propose de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 29 sept 3m

## INSTITUT St-LOUIS,
*POUR LES DEMOISELLES,*
**275, rue Dauphine.**

Le cours de musique vocale dans cette Institution reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C Bondousquié—Mme E. Deron en confiant à ce professeur si distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigé par Mme Lavillebeuvre, aidée de Mme Henri Deron.

La classe de Dessin et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui doivent développer chez les demoiselles le goût de cet art si charmant, et surtout de cette réalité.

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Etudes complètes, éducation religieuse, morale et surtout en rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est trop connu, comme situation agréable et appropriation parfaite, pour que la directrice ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants jouissent dans le jardin de l'exercice et de l'air nécessaires à leur santé.

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin. 30 sout—2

## INSTITUTION
### DE JEUNES DEMOISELLES
SOUS LA DIRECTION DE
*Mme CHARPAUX,*
282, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves apprendront avec plaisir que les premières classes de français sont confiées à M. S. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des chars de l'Esplanade, et ne laisse rien à désirer pour le bien-être des pensionnaires. De beaux arbres ombragent la cour et le jardin.

De bons professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano, 46 rue Royale. 9sep—1m

## INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
299.............Rue du Bayou..............299

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $20 à $25 selon l'âge des élèves, et de $4 à $8 pour les externes.

Ce bel établissement est situé hors de la ville, au lieu après Claiborne, les chars de la ville y conduisent directement. 9sbor—3m

## Collège Commercial de Dolbear,
**Au coin des rues Camp et Commune,**
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collège est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832 et il est le premier de l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des teneurs de livres qui en sont sortis, des dames et les messieurs peuvent assister aux COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une classe du soir [illegible] ...

RUFUS DOLBEAR, Président
16 sep—3m

## INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES.—
143.....Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.....143.

CHAQUE département a son entrée et ses classes particulières.

La couture et les ouvrages d'agrément font partie de l'instruction.

Une personne compétente s'occupera spécialement des enfants qui se préparent à la première communion. Pour les conditions, s'adresser à l'Institution. 2m

## COLLEGE St-CHARLES,

L'ANNEE scolaire au Collège St-Charles (Grand Coteau, Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer le ler juillet de l'année suivante.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les livres de classe et les honoraires du médecin est de $250 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Entrée—$10.

N. B.—Les médecines sont en dehors du prix de la pension.—La musique, ainsi que les autres arts d'agrément forment des extras. Les articles de literie peuvent être fournis au Collège au prix de $10 par an.

F. BENAUSSE, S. J.

Pour informations plus spéciales s'adresser à F. FOURSINE & Co agents, 27 so—1m 3 oct. No 6 rue Natchez.

## AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile. S'adresser, rue Tremé entre Ursulines et Hôpital, No 247. ler septembre—3m

## GRAND EXPRESS DU NORD,
### de l'Est et de l'Ouest.
**Capital—Trois millions de piastres.**
Bureau, à la Nile Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement en Express pour tous les ports des Etats-Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle se relie, à New-York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co. et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 31 DE LA RUE CARONDELET.
A. LOCKWOOD, agent.
surintendant 29sep—1m

## AVIS D'EXPRESS.

A. J. BALDWIN, du SOUTH LOUISIANA EXPRESS annonce à ses amis et au public qu'il a conclu un arrangement avec la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, et qu'il est maintenant prêt à recevoir et expédier

LES LETTRES, L'ARGENT,
LES PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES pour

| | |
|---|---|
| Brashear City, | Lafayette, |
| Pattersonville, | Grand Coteau, |
| Centreville, | Opelousas, |
| Franklin, | Washington, |
| Jeanuerette, | La Nouvelle Ibérie, |
| | St Martinville. |

Pour les prix, s'adresser au bureau de la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL,
4 oct—1m Rue de la Commune, Nos 120 et 122.

## Whisky de Dexter.
*WHISKY DE DEXTER*

LES soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de *WHISKY*,

à l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec les mêmes appareils et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt ou trente ans, les soussignés espèrent recevoir régulièrement de cet excellent whisky. Les amateurs peuvent être assurés que la qualité en sera aussi bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour le conserver.

JNO. S. MURISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 65,
aout—3 m Bureau au premi

## AVIS.

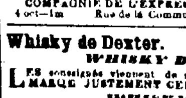


Mr J. B. FLEITAS ayant cédé son beau magasin de groceries encoignure Dauphine et Hôpital, à Mr M. HTE THOMAS, remercie ses amis de leur patronage et leur recommande son successeur.

M. Hte. Thomas depuis longues années connu dans cette ville, comme importateur de tous les produits de Bordeaux et de Marseille, fera tous ses efforts pour mériter la confiance de toute la clientèle de M. Fleitas, et pourvoir ses amis et connaissances qu'il pourront trouver chez lui en gros, demi gros et en détail, tous les produits de l'Ouest et toutes marchandises d'Europe qui se rattachent à son genre d'affaires. 10oct—1m

## MAGASIN DE
*CHAPEAUX DE MODE, D'Evans*
*Rue du Camp, No 62, à une porte des Bureaux du Picayune.*

**Vente en Gros et en Détail.**

LE stock de marchandises est des plus complets et est fait de ce qu'il y a de mieux et dans le dernier genre. Le propriétaire ayant une expérience de plus de vingt ans dans cette ville, il croit pouvoir fournir à sa clientèle et au public des articles qui satisferont tous les goûts, seront d'excellente qualité, et qu'il vendra à bas prix. Les acheteurs sont priés de venir en juger par eux-mêmes. 4oct—1m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
DE
**E. A. PIFFET,**
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 93.)
Cartes de visite dans tous les genre à
**Trois piastres la douzaine.**
Juillet—3m

## RESTAURANT ST. LOUIS,
**Tenu par Henri Barthe,**

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. ler juin

## Restaurant Français,
*72....RUE DE CHARTRES....72*
**Tenu par M. Philippe Forget,**
*Ancien propriétaire du Restaurant des Amis*

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

## Salon de Fred. Gruber.
*Au coin de la rue Commune et du Passage du Théatre.*

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théatre, sollicite respectueusement l'appui du public.

On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs de meilleure qualité.

J. F. GRUBER.

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE,
200 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
300 do do du Kentucky, supérieure,
100 demi pièces do do
100 balles FICELLE.
100 rouleaux CORDE,
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY

EMBRY MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis. Autrefois du Missouri,
RIGHT POWER, autrefois de l'Arkansas.

## Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
ET
**Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,**
RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 50.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission, et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous serons constamment munis d'[illegible] de comestibles et de [illegible] ... le coton, le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront consignés.

MIX, THOMPSON & POWER.

## OPELOUSAS & ATTAKAPAS

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, positivement—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, [illegible], l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IDAHO, du [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. MONTAGNE Jr.,
rue St Louis, No 21,
J. S. PAGAUD, agent d'annonces,
26sept—1 m 3, Patton street.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett, commis M. L. Meloben, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour s'en revenir, il partira de Washington tous les DIMANCHES matin à 10 heures. Le CLEONA est complètement neuf, a d'excellentes chambres et prendra du fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
COMAUX & SURLS, Agents, Rue du Canal No 29.
Et TITUS & GWARTNEY,
26sep—1m Rue Tchoupitoulas No 3.

## BAYOU LAFOURCHE.

Jours de départ tous les mercredis et samedis à 5 heures du soir.—Paquebot du Bayou Lafourche—Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte.—Le steamer LAFOURCHE, capitaine Don J. Fleury, D. A. Walsh commis, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY,
22sept—1m No 3, Tchoupitoulas

## BAYOU SARAH

Jours de départ—MARDI, à 5 heures P. M., et SAMEDI, à 10 heures A. M.—Pour Fort Adams—2 fois par semaine—Fort Adams, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les atterrages de la Côte.—Le bateau à vapeur, magnifique et du marcheur, SARATOGA, Saml. Ayles, commandant, et J. A. Richard et Harry McConnell commis, partira comme il est indiqué plus haut.—Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY,
1oct—1m No 3 Tchoupitoulas

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine V. B. Baranco commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour revenir, il part, de Bayou Sara tous les MARDIS, et SAMEDIS, à 5 heures de l'après midi et descend la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CELLOS & GOODWYN, rue du Camp, No 37
J. S. PAGAUD, agent pour les annonces Rue de la Commune, No 37.

PAQUEBOT DU BAYOU SARA
Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES capitaine W. R. Greathouse, Léo Bayhi et George Troxclair, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les Lundis à 5 heures de l'après midi et tous les Vendredis, à 10 heures du matin—Pour fret ou passage (excellents accommodements) s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY
23 sept—1m No 3, rue Tchoupitoulas.

Ligne des Marchands et du Peuple. Jour de départ, SAMEDI, 14 octobre, à 5 heures P. M.—Pour SHREVEPORT, Grand Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Norman et de Barbin et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge—Le beau bateau DORA MARTIN, d'un faible tirant d'eau, capitaine J W Martin, Nat. Puckett, commis, partira comme il est dit ci dessus samedi, 14 courant, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
13 oct—2 3 Tchoupitoulas.

## VICKSBURG.

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Paquebot régulier du mardi—POUR VICKSBURG, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine S. M. White, commis Geo A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit dessus, pendant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON agent, rue Front No 7,
L. BAYHI, rue Bienville No 16, au ler.
ou à TITUS & GWARTNEY,
20 sep—1m rue Tchoupitoulas No 3

Paquebot régulier du SAMEDI—Pour Vicksburg, Natchez, Rodney, Bayou Sarah, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T O. Leathers, A. A. Green, R. A. Owen et Chas Grice commis, partira régulièrement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et reliera, à Vicksburg à des paquebots de première classe pour Memphis et la rivière Yazoo. JOHN A. STEVENSON agent, rue Front, No 7.

P. S.—Le MAGENTA commencera ses voyages SAMEDI, 23 septembre, et fera le service pendant toute la saison.

## BAS DU FLEUVE.

Paquebot régulier du bas du fleuve—Deux fois par semaine—Jour de départ, tous les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 10 heures du matin.—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, capitaine, et du marcheur, capitaine Léo Bayhi, partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. pour Pointe à la Hache et tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. pour les forts Jackson et St-Philippe. Revenant en ville les JEUDIS et LUNDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
Rue Tchoupitoulas, No 3,
ou à FIRMIN MARTIN,
14oct—1m Rue de la Vieille Levée, No 145

POUR LA COTE AU DESSUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Pilcher IN. Barrois, commis, partira pour le Quartier des Bures tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. En revenant, il quittera le Quartier des Bures, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.

Fret—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue de la Douane, J. D. WILBANKS & Co., No 8, rue Tchoupitoulas.
23 sept—1m L BAYHI, No 16 rue Bienville au premier

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe BONS FILS, capitaine Privat, ayant une partie de son chargement, partira pour le port ci dessus le 10 octobre courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à MM. A. ROCHEREAU & Co.
1er oct—15f 15 et 18 rue St Louis

POUR LE HAVRE—La barque clipper SHARPSBURG, de première classe, capitaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements, chambres) s'adresser à
GEO. W. HYNSON & Co,
16 sept Rue du Camp No 82.

**Ligne régulière.**

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette clipper anglaise MOKKIN, bien connue et de première classe, capitaine F. N. Frouty, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements) s'adresser au capitaine à bord, ou à F. [illegible] marchands, au No 229 de la rue Vieille Levée.
Sept—1m

## JAMES M. URQUHART
**Courtier de coton et de sucre**
ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33............Front Levée..............33
18sout—3m entre Douane et Bienville.

S. WHITED, D. C. MARTIN,
F. S. GIBBS, LEE CRANDALL.

## S. WHITED & CO.,
### FACTEURS DE COTON;
ET
**MARCHANDS COMMISSIONNAIRES**

Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, pour l'achat de toute espèce de marchandises pour les marchands et les planteurs. Ils font des avances libérales sur consignations. Les ordres sont promptement remplis.

**Rue Fulton No 9,**
12 sep—au ler janv Nouvelle Orléans, Lne.

## PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M. PILCHER & Co),
**Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,**
No 26 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans. Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.
1sout—3m

## BOWER, GARNER & HARRISON,
### Facteurs de Coton et de Sucre
ET
*Marchands Commissionnaires,*
Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans, ils font des avances libérales sur les consignations.
12sout—6m

James M. Brooks...........Hugh MacDonal

## BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
190..............Rue Gravier..............190

Références—McStea, Value & Co., Nile-Orléans; J. W. Burbridge & Co., do; Chouteau, Harrison & Vallé St. Louis; Berthold & Thomson, do.

Avances libérales d'argent sur consignations.
25sout—3m

## Wm M. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

IL porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis. Bureau No 2, Bâtisse Story, coin Camp et Commune.
20 juillet—3m

Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.
Wm M. WHITAKER.

## Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,
**Au coin des rues Camp et Gravier,**
ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1865 | | $238,711 63 |
| Savoir—primes d'incendie | 182,091 98 | |
| do de mer | 38,912 60 | |
| do de rivières | 15,707 07 | |
| | | $238,711 6 |
| En moins, primes remboursées | 2,0[illegible] 84 | |
| do primes non déterminées | 31,069 00 | |
| | | $33,095 84 |
| Montant net des primes | | $193,615 84 |
| Pertes payées, savoir— | | |
| Pertes d'incendie | $25,201 24 | |
| do sur mer | 55,218 27 | |
| do sur rivières | 2,545 30 | |
| | $82,964 71 | |
| Taxes et revenu intérieur | 12,831 38 | |
| Réassurances, frais, &c, intérêt en moins | 5,979 08 | |
| | | 101,806 17 |
| Balance | | $91,107 00 |
| Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés | | 29,822 00 |
| Bénéfice net | | 41,987 67 |
| Montant net des primes | | $193,615 84 |
| A déduire—montant ne participant pas au dividende | | 28,486 57 |
| Montant net des primes participant | | $165,129 27 |

L'actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Placé en propriétés foncières | $42,776 75 |
| Placé en hypothèque sur propriétés foncières | $57,[illegible] |
| Placé en bons de la ville et autres bons | 101,350 00 |
| Placé en actions de banques | 44,280 00 |
| Placé en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle | 101,744 00 |
| Prêts garantis par des actions | 80,125 |
| Effets | 26,731 63 |
| Primes en voie de perception | 42,485 10 |
| Diverses sommes dues à la Compagnie | 41,713 51 |
| En caisse | 34,226 08 |
| Total | $580,063 07 |

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile Orléans,
Assermenté et souscrit par devant moi, ce 31 mars 1865
SAMUEL MYERS,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 5 mai prochain et ont de plus déclaré un dividende de scrip de vingt cinq pour cent sur le montant net des primes participant pour l'année expirée le 28 février 1865 et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du ler juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Présid et,
A. CARRIERE, Vice Présid ent.
J. F. Roux, Secrétaire.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Chas Briggs, | E. Conner, |
| Ant. Carriere, | Arch Montgomery, |
| Geo A Fosdick, | Chs Lafitte, |
| S. Brugier, | J. Vinson, |
| M. Pilcher, | John S. Mannell, |
| [illegible] | [illegible] |
| Chas Wiltz | Wm [illegible] |

Officers au ler mai—l a l

## RETLIN & CO. Facteurs de coton
ET
*Marchands Commissionnaires,*
**Rue Gravier No 1[illegible],**
5 sout—3m

## Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nile-Orléans.
—Sixième état annuel—

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, soumettent l'état suivant de ses affaires le 30 avril 1865:

Primes reçues du ler mai 1864 au 30 avril 1865

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $140,380 20 | |
| Sur les risques de mer | 47,172 15 | |
| Sur les risques de rivières | 26,111 70 | $203,810 14 |
| Montant des primes | | $174,[illegible] |

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, secrétaire pro. tem.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 29 mai 1865.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu que l'intérêt soit payé, sur les certificats de profit non encore payés, aux porteurs des dits certificats, ou à leurs ayant cause, à partir du deuxième lundi de juillet.

Ils ont déclaré un dividende de scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1865, et il sera émis pour l'édit dividende des certificats à partir du deuxième lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
GEORGE JONAS, vice-président.
WM. H. RICE, secrétaire pro. tem.

*Directeurs:*

| | |
|---|---|
| Thomas A Adams | George Jonas |
| Samuel Bell | W G Robinson |
| S B Sumner | C T Buddecke |
| S H Kennedy | H Frotson |
| Samuel Smith | E Simms |
| A Dutaill | S B Newman |
| Robert Geddes | P Avendaño |
| Magin Puig | P Mots |
| James J Hanna | C Schneider |
| A G Ober | Wm Edwards |
| G W Griffin | J A Mitchell |
| George Ruleff | E Gigeal |
| F F Folger | P A Foley |
| J M Lapeyre | Thos I Dix |
| J N Jackson | A Thompson |
| G L Brower | A B Reading. |

## Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

Nile Orléans, ler décembre 1864.

CONFORMEMENT aux requisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir | | $150,148 30 |
| Primes sur les incendies | $118,189 84 | |
| Primes sur la marine | 20,982 92 | |
| Primes sur les rivières | 12,065 44 | |
| Primes en moins, non expirées | $30,712 00 | $150,148 |
| Primes remboursées | 1,256 28 | |
| | | $22,016 3 |
| Montant net des primes | | $127,131 |

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
O. GAILLARD, président,
H. CASTAREDE, secrétaire.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats des payés de profit, à partir du février 1865.
O. GAILLARD, président,
H. CASTAREDE, secrétaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| J. Lorber, | Jos A. White, |
| H. D'Mesa, | Ar. Miltenberger, |
| J. Lemoyne, | Jno Gasoba, |
| Ogue Souligny | J. A. Stenne, |
| A. Eldault, | A. Vennard Degruy, |
| A. Marques, | T. Avendaño. |

O. Gaillard

## BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN.
**De la Nouvelle Orléans.**
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

*Pour l'année expirée le 31 décembre 1864.*

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864 | | $130,[illegible] |
| Total des primes | | $164,[illegible] |
| Savoir—Sur les risques d'incendie | $144,886 06 | |
| Sur les risques des mers | 18,739 17 | |
| Sur les risques de rivières | | $164,126 35 |
| En moins, risques non expirés le 31 décembre 1864 | $39,709 00 | |
| En moins, primes remboursées | 1,450 60 | 41,150 60 |
| Montant net des primes le 31 décembre 1864 | | $123,[illegible] |
| Pertes payées pendant l'année | | |
| Sur les risques d'incendie | $[illegible] | |
| Sur les risques de mer | 27,518 | |
| Sur les risques de rivières | 3,128 50 | |
| | | $63,661 35 |
| Taxes des Etats Unis, et d'Etat de la ville | 26,584 75 | |
| Assessement militaire | 12,050 00 | 121,380 |
| Balance réservée | | $[illegible] |

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

**Etat de la Louisiane,**
*Paroisse d'Orléans—Ville de la N. Orléans.*
Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 janvier 1865,
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, sera payé à partir du 13 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| James D. Denègre, | E. J. Hart, |
| John C Hicks, | H. Ronshaw |
| J. H. Stadfer, | John G. Gaines, |
| Sumpter Turner, | H. F. Baldwin, |
| B. Sloss, | J. B. Bres, |

Thomas Sloo.
12 janv—20f

## Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile Orléans:
**CINQUIEME ETAT ANNUEL.**

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes non expirées le 30 septembre 1863 | | $47,061 00 |
| Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864 | | |
| Sur les risques d'incendie | $211,456 73 | |
| Sur les risques de mer | 21,286 46 | |
| Sur les risques de rivières | 6,222 15 | $238,965 34 |
| Totales des primes | | $286,026 34 |
| Pertes—Primes non expirées le 31 décembre 1864 | $74,773 00 | |
| Primes remboursées | 6,256 12 | |
| | | $81,029 12 |
| Montant net des primes | | $204,997 22 |
| Pertes—Sur les risques d'incendie | $46,235 00 | |
| Sur les risques de mer | 18,200 64 | |
| Sur les risques de rivières | 15,000 00 | |
| | | $79,435 63 |
| Taxes du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville | 15,075 38 | |
| Réassurances | 3,665 66 | |
| Quinze pour cent remboursés | 6,876 13 | |
| Dépenses générales, intérêt | 25,974 14 | |
| Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1862, 1863 | 24,747 75 | 157,197 66 |
| Bénéfice | | $47,802 |
| Montant net des primes | | $204,999 56 |
| En moins—montant de primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent | | 57,385 00 |
| Montant participant au bénéfice | | $147,614 |

[illegible]

**Etat de la Louisiane.**
*Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.*

Qu'on se souvienne que le 13 janvier 1865, par devant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite paroisse d'Orléans, se sont présentés J. Tuyes, président, et J. H. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, lesquels ont déclaré sous serment que le susdit tableau est exact et une copie tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire,
Assermenté et signé par devant moi, ce 13 janvier 1865,
JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1864 pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du ler avril. L'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés sera payé aux détenteurs des dits certificats de la Compagnie, à partir du deuxième lundi de février.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

—Directeurs—

| | |
|---|---|
| Geo W. Babcock, | F. A. Mahieux, |
| T. Baillie Blanchard Jr., | J. M. Caballero, |
| J. M. Lapeyre, | Chas Hertzog, |
| Albin Rochereau, | Jos Boudreau, |
| Chs Lafitte, | Jos A. White, |
| Ed Milhaudon, | J. Tuyes. |

11janv—20

## The Great Clairvoyant,
# MADAME LA BLANCH.

[illegible]

## Baronne Street Dispensary,
**Corner of Baronne and Girod streets.**

THIS establishment is now opened for the treatment of Medical and Surgical Cases, under the superintendence of Doctors Beard & Choppin. [illegible]

The Pharmaceutical Department is under the charge of Mr. J. A. La Reutille, formerly of the Charity Hospital.

Consultations from 10 A. M. to 12 M. by Dr. Choppin, and from 10 M. to 3 P. M. by Dr. Beard. Advice given gratuitously to the poor.

DOCTORS BEARD & CHOPPIN have associated themselves for the practice of Medicine and Surgery.

[illegible]

Office—No. 1 Carondelet, corner Canal.
Hours of consultation from 11 o'clock, until 3 o'clock.

## INSURANCES.

**Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans.**
ELEVENTH ANNUAL STATEMENT.

[illegible]

**Louisiana Mutual Insurance Co.,**
CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.
**ELEVENTH ANNUAL STATEMENT.**

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1865...... $238,711 63

[illegible]

**Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.**
SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

[illegible]

**Union Insurance Company of New Orleans.**
EIGHTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by their Charter.

[illegible]

## INSURANCES.

**N. O. Mutual Insurance Company of New Orleans.**
FIFTH ANNUAL STATEMENT.

[illegible]

**Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.**
NINTH ANNUAL STATEMENT.
*For the Year ending December 31, 1864.*

[illegible]

THOMAS SLOO, President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

**Citizens' Mutual Insurance Company.**

[illegible]

## Wines, Brandy, Cordials, Groceries, &c.

[illegible]

## LEGAL NOTICES.

**State of Louisiana, Executive Department,**
New Orleans, June 27, 1865.

WHEREAS, application has been made to me, by Maurice Barnett, Jr., for the cancelling of his official bonds as auctioneer in and for the Parish of Orleans, to-wit:

[illegible]

J. MADISON WELLS.
By the Governor:
S. WROTNOWSKI, Secretary of State.

**State of Louisiana, Executive Department,**
New Orleans, September 27, 1865.

WHEREAS application was this day made to me by J. E. Blache, for the cancelling of his official bonds as auctioneer in and for the Parish of Orleans, to-wit:

[illegible]

J. MADISON WELLS.
By the Governor.
S. WROTNOWSKY, Secretary of State.

**State of Louisiana, Executive Department,**
New Orleans, September 27th, 1865.

WHEREAS application was this day made to me for the cancelling of the official bonds of J. B. Blache as Auctioneer in and for the Parish of Orleans, to-wit:

[illegible]

J. MADISON WELLS.
By the Governor.
S. WROTNOWSKI, Secretary of State.

## JUDICIAL SALES.

**E. B. Marmillon vs. Paul Amédée Maurin.**

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Sheriff of the Parish of Orleans.

**Succession of F. Jarteux vs. Widow J. E. de Maby Desmoutils (Jacqueline Marie Antoinette Amable Louise Ursule Bertrand Widow of Joseph Read de Maby Desmoutils.)**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**J. M. Lesurvey vs. Francois Gastal.**

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Sheriff of the Parish of Orleans.

**Raynard Folleis vs. Paul Amédée Maurin.**

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**Sale by the sheriff of the Parish of Orleans in order to effect a partition between heirs.**

**Succession of Palmyre Leave, deceased wife of Felix Formento.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Sheriff of the Parish of Orleans.

**Succession of the late Francois Cenas, deceased.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**Raymond Foehrin vs. William Febvre, Administrator of the Succession of Catherine Murphy & John Nolan.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**Samuel Jamison vs. Jno. C. Bareill.**

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

## AUCTION SALES.

**Property on Marigny street, between Morales and Casacalvo streets.**
BY CHS. E. FORTIER, Auctioneer,
Office No. 12 Customhouse street.

WILL be sold on SATURDAY, 14th of October, 1865, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street,

A LOT OF GROUND in the Third District of this city.

[illegible]

**Succession of S. W. and W. W. Sewell.**
BY D. H. MORPHY, Auctioneer,
Office, No. 47 Magazine street.

WILL be sold on SATURDAY, the 14th October, 1865, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, situated on Royal street, between Customhouse and Canal streets, by order of the Second District Court of New Orleans,

[illegible]

**Succession of Henry Hantz, No. 20,705.**
By G. DE FERIET, Auctioneer,
Office, 41 Exchange Alley.

BY virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated Sept. 16th, 1865, will be sold on SATURDAY, October 28th, 1865, at 12 o'clock M., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street,

A LOT OF GROUND in the Third District of this city,

[illegible]

**Valuable Tract of Land in the Third District.**
**Succession of Mrs Henriette Landreaux, late wife of Jean Commuty—No. 25,547.**
By ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,
No. 20 Carondelet street.

WILL be sold at public auction, SATURDAY, 14th of October, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street,

[illegible]

**BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,**
Office, No. 20 Carondelet street.
**Sale in order to effect a partition.**
**Clement Antoine Lanusse & als., vs. Marie Antoinette Elise Levamour, widow of Auguste Lanusse, tutrix, &c.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**Succession of Miguel Hernandez, No. 25,454**
**Comfortable Dwelling House, fronting on the City Railroad.**
BY G. DE FERIET, Auctioneer.

SATURDAY, October 21st, 1865, at 12 o'clock M., will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets,

[illegible]

**Valuable Improved Property.**
**Succession of Mrs. R. Gaillard.**
BY E. M. JACOBS, Auctioneer,
Office, No. 36 Exchange Alley.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

**Valuable Improved Property in the First District.**
**Succession of Clara Herlinger, deceased, wife of Hieronimus Gonzenbeimer.**
SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.
BY E. M. JACOBS, Auctioneer,
Office, No. 36 Exchange Alley.

[illegible]

**DEXTER'S WHISKEY.**

THE subscribers have just received a supply of the JUSTLY CELEBRATED BRAND OF WHISKEY, which they offer to the trade on the usual terms.

[illegible]

JNO. S. MURISON & CO.

## AUCTION SALES.

**Valuable Property in the Third District.**
**Succession of Joseph Olivier.**
CHAS. E. FORTIER, Auctioneer,
Office, No. 12 Customhouse street.

WILL be sold, on SATURDAY, 28th October, 1865, at 12 o'clock M., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street,

[illegible]

**BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.**
**Succession of Mary Lombard, deceased wife of A. D. Bertonneau.**

[illegible]

**Improved and Unimproved Property in the Third District.**
**Succession of Innocente Montegut, No. 25,320.**
By ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,
Office No. 20 Carondelet street.

WILL be sold at auction SATURDAY, the 28th of October, 1865, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street,

[illegible]

**Sale of Real Estate.**
**Valuable Improved Property, and Eligible Lots of Ground in the First, Second and Third Districts of the City and in Jefferson City.**
BY G. DE FERIET, Auctioneer.
Office No. 41 Royal street.

WILL be sold on WEDNESDAY, 18th Oct., 1865, at 12 o'clock, M., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street,

FIRST DISTRICT.
[illegible]

SECOND DISTRICT.
[illegible]

THIRD DISTRICT.
[illegible]

JEFFERSON CITY.
[illegible]

**Succession of Françoise Henry, No. 20,617.**
BY S. GUINAULT, Auctioneer,
Office corner of Bienville and Exchange Alley

[illegible]

**Succession of Louis Marie Vincent Taxil—No. 20,634.**
BY S. GUINAULT, Auctioneer,
Office corner Bienville and Exchange Alley.

[illegible]

**J. S. KNAPP, D. D. S.,**

[illegible]

$150,000 BANK NOTES WANTED.

[illegible]

## AUCTION SALES.

**Valuable Improved Property in the Third District.**
**Succession of Mrs. Antoine Breitas—Second District Court of New Orleans—No. 25,589.**
BY E. M. JACOBS, Auctioneer,
Office, 36 Exchange Alley.

[illegible]

**Splendid Residence.**
BY S. GUINAULT, Auctioneer.

[illegible]

## LEGAL NOTICES.

**Succession of Elizabeth Fuchs, widow of Daniel Gerber, and deceased wife of John Roeting.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

By order of the Court.
A. J. VILLERE, Deputy Clerk.

**Succession of Eugene Girard—No. 15,871.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

A. J. VILLERE, Deputy Clerk.

**Succession of Mrs. F. Stephanie Farrar, deceased wife of Pierre Condrau, No. 25,732.**

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

[illegible]

A. J. VILLERE, Deputy Clerk.

## BUSINESS CARDS.

| | |
|---|---|
| **F. DOLHONDE.** | **J. B. COBB.** |
| F. DOLHONDE & CO. | COBB, DOLHONDE & Co. |
| Cotton Factors, | General Commission and Forwarding |
| COMMISSION and Forwarding MERCHANTS, | MERCHANTS, |
| No. 37 Natchez street, | No. 7 North Second St., |
| NEW ORLEANS, LA. | bet. Chestnut and Market, St. Louis. |

Orders are solicited for the purchase or sale of Cotton, Sugar, Molasses, Coffee, Groceries, Western Produce, Real Estate, Shipping, Bags, etc., etc., which will receive their best personal attention.

**H. W. Schwartz & Son**
WILL MAKE
**ADVANCES ON COTTON,**
Consigned to Messrs. JOHN H. SCHRODER & CO. in LIVERPOOL.
Office—170 GRAVIER STREET.

ALEX. BONNEVAL. JNO. DOLHONDE.

**BONNEVAL & DOLHONDE,**
**BROKERS**
IN BONDS, STOCKS, NOTES, EXCHANGE INSURANCE SCRIPTS, GOLD, SILVER, &c.
No. 155 Common street, New-Orleans, La.

**HOOES GREENWOOD & SON,**
*COTTON FACTORS*
—AND—
COMMISSION MERCHANTS,
25 Carondelet st., New Orleans.

**J. BENJ. CHANDLER,**
(Late Paymaster N. O. J. and G. N. Railroad,
**COMMISSION MERCHANT,**
48.....CARONDELET STREET.....48
New Orleans.

CONSIGNMENTS of Cotton, Wool, Lumber, Timber, etc. solicited, and liberal advances made.

[illegible]

**ADVANCES.**

WHEELER & SHEPHERD, Commission Merchants, 21 Carondelet street, are prepared to make LIBERAL ADVANCES on Cotton to their friends in Liverpool.

**EXCHANGE.**

SIGHT CHECKS on New York in sums to suit purchasers, constantly for sale by
LEVY DREYER,
29 Carondelet street.

**James M. Urquhart,**
**COTTON AND SUGAR FACTOR**
AND
GENERAL COMMISSION MERCHANT.
No. 33 Front Levee street,
Between Customhouse and Bienville streets.
NEW ORLEANS.

**P. A. ROY,**
**Attorney and Counsellor at Law,**
Resumes the Practice of his Profession. Residence Parish of Pointe Coupée, La.

**Mayer Brothers,**
CRESCENT CITY STEAM TOBACCO WORKS
Nos. 49 & 51 Lafayette street.
Sales Rooms—No. 81 Tchoupitoulas street.—N. O., La.

Mayer Brothers,
No. 81 TCHOUPITOULAS STREET.
Between Poydras and Natchez streets.
DEALERS IN
Leaf, Chewing, and Manufacturers of Smoking Tobacco and Cigars—A heavy, well selected stock constantly on hand.

Orders from the trade, wholesale, promptly attended to.

**Souligny & Escapes,**
**SUGAR AND COTTON FACTORS**
AND
**COMMISSION MERCHANTS,**
Corner Common and Baronne streets.

**FRENCH RESTAURANT,**
72.............Chartres Street.............72
KEPT BY PHILIPPE FORGET.
FURNISHED ROOMS, BOARDING,
By the Month and by the Week.

PLANTERS will always find rooms for their accommodation.

Repasts for weddings and other parties, &c. &c.

**St. Louis Restaurant.**
**KEPT BY HENRY BARTHE,**
St. Louis street, between Royal and Bourbon streets.

FURNISHED Rooms for Planters.
Saloons for Family Parties and Marriages.
Board by the week, month and half month on moderate terms.

Mr. BARTHE having enlarged his Establishment by adding thereto the adjoining building, Planters can accommodate themselves and their families.

**LA MAISON DORÉE**

MR. JOHN SCHEMEL, Proprietor of [illegible] the Public that he has removed to the splendid House called LA MAISON DORÉE, No. 148 Canal, between Dauphine and Burgundy streets.

**GIVEN, WATTS & CO.**
**GENERAL COMMISSION AND FORWARDING MERCHANTS**
No. 105 Poydras street, New Orleans.

Liberal advances made on shipments to our friends in New York and Liverpool.

GIVEN, WATTS & CO.

**CHAS. BOUDOUSQUIE,**
**NOTARY PUBLIC,**
No. 33........Customhouse street........No. 33

**Port Wardens' Central Office**
REMOVED TO COMMERCIAL ALLEY,
[illegible]